

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 3 Novembre 2011

**Participants :**

S. NOEL - C. HENON – C. MAISTRE – MP. MARTIN – M. GUFFON-LOOS - E. PRICOT - A. ROUX – C. ROUX – L. TESSIER - Ph. GARCIN –

**Secrétaire de séance**

L. TESSIER

---

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

1) Réforme du régime des taxes locales dues au titre des opérations de construction suite à la Loi du 29 décembre 2010

Le projet de loi de finances rectificatives 2010 a modifié le régime des taxes d'urbanisme : il s'agit principalement de remplacer la taxe locale d'équipement (TLE) et diverses autres taxes (telles que la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles) par une nouvelle taxe : la « taxe d'aménagement ». Celle-ci sera perçue pour une part par les communes ou EPCI, pour une deuxième part par les départements. Cette réforme n'entrera en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> mars 2012. Les collectivités doivent se prononcer sur le taux de cette taxe avant le 30 novembre 2011.

Le nouveau régime a un impact qui diffère suivant les catégories de construction. Après plusieurs simulations, le Conseil municipal a décidé de maintenir un taux de 2 % (taux pratiqué actuellement s'agissant de la TLE) afin de limiter la hausse pour les particuliers.

2) DIA GUFFON/MONGENIER-MARCHAND

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter à l'unanimité.

3) Convention pour la mise en œuvre d'une opération d'entretien pastorale environnemental sur le secteur de Vormy

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention entre la Commune et la Société d'Economie Alpestre concernant la mise en œuvre d'une opération d'entretien pasto-environnementale de la zone dite du Culard sur l'Alpage de Vormy. Cette zone avait fait l'objet de travaux de débroussaillage mécanique en 2006 et, en concertation avec la fédération de chasseurs de Haute-Savoie et l'ACCA de Nancy, il était convenu d'en effectuer un entretien régulier par passage d'un troupeau ovin avec gardiennage permanent par un berger qualifié.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur cette convention.

#### 4) DM Budget communal

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la délibération modificative suivante relative au budget principal , sur recommandations de la trésorerie, afin de régulariser des erreurs d'imputation réalisées en 1997, 1999 et 2000 : mandat d'ordre budgétaire au compte 231 émis avec un titre d'ordre budgétaire au compte 203 pour 3763,03€

Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances globales de la commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Cette délibération est librement consultable en Mairie.

Par ailleurs, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription en non-valeur d'un montant de 315 €

#### 5) Demande de levée d'emplacement réservé parcelle n° 1635 section B

Le Conseil Municipal reporte sa décision à un prochain conseil afin de se laisser le temps d'étudier les possibilités de pouvoir lever cette réserve sans nuire à l'objet qui avait amené cette réserve, à savoir la nécessité de conserver un accès et un aménagement possible aux abords de son domaine skiable.

#### 6) Redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de réseaux de distribution d'électricité

Le SYANE de Haute-Savoie a informé la municipalité de la possibilité de solliciter une réévaluation de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de réseaux de distribution d'électricité. Le calcul de la redevance prendra ainsi désormais en compte la population totale de la commune issue du recensement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et un taux de revalorisation de 19,86%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### 7) Dates d'astriente de M. Pierre MARCHAND durant la saison hivernale

La période d'astriente hivernale de M. MARCHAND débutera le 28/11/2011 et s'achèvera le 25/03/2012

#### 8) Dates d'ouverture de la station de ski pour la saison 2011- 2012

Le Conseil Municipal retient la date du 17/12/2011 pour l'ouverture de sa station de ski. Sa fermeture devrait avoir lieu au 11/03/2011 mais le Conseil Municipal se laisse la possibilité d'un maintien d'ouverture partielle sur les deux week-end suivants en fonction des conditions d'enneigement.

#### 9) Fixation des tarifs des remontées mécaniques

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs par rapport à la saison dernière

#### 10) Questions diverses

##### - **Antenne de justice de CLUSES**

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'une participation de la commune au budget de fonctionnement de cette antenne de justice.

Le but est de compenser le désistement du département et de maintenir ce service dans notre secteur.

Cette participation devant être répartie sur les 43.000 habitants du bassin Clusien, elle s'élèverait à 0.71 € par habitants. Ce qui représente pour notre commune, une participation d'un montant de 320 €.

- **Changement de personnel**

Pour remplacer les départs de Christelle BRUNEAU à la Mairie et Fanny GUY à l'entretien de la garderie et de l'école, Mme Virginie HIGUIER a été recrutée en tant que secrétaire de Mairie et Mme Cathia BOCQUET assurera le ménage des locaux communaux.

Le Conseil Municipal souhaite une bonne arrivée aux nouvelles recrues et une bonne continuation dans leur nouveaux projets aux deux personnes quittant leur poste.

- **Mesures visant à économiser l'éclairage public et achat d'illuminations de Noël**

Le Conseil Municipal souhaite mettre en oeuvre des dispositifs en vue de réaliser des économies sur l'éclairage public. La mise en place d'horloges astronomiques permettant l'extinction de l'éclairage à certaines heures de la nuit est à l'étude, tout comme le renouvellement d'une partie des candélabres les plus anciens.

Le Conseil Municipal décide également l'achat de deux traversées de route diode pour les illuminations de Noël. Celles-ci seront placées aux entrées de Nancy et de Romme et remplaceront nos vieilles illuminations très énergivores.

Toujours dans un but d'économie de consommation électrique, le Conseil Municipal va demander un devis de remplacement de l'éclairage extérieur de notre église. Le nouveau système devrait permettre un gain de 89% pour un rendu d'éclairage équivalent.

- **Mise en place de 580 épicéas sur le domaine communal et localisation du grand sapin**

Il a été procédé à la plantation de 580 jeunes épicéas sur la parcelle n°8.

Un panneau localisant le « grand sapin » va être réalisé en collaboration avec les enfants de l'école.

- **Eau des bassins de notre commune**

Après plusieurs démarches auprès de la SAUR, il a été accordé par celle-ci de classer l'eau de nos bassins en eau de service. Celle-ci ne sera donc plus facturée à la commune. Le Conseil Municipal tient à remercier la SAUR pour cet accord.

- **Subvention à l'association Famille de France**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association Famille de France pour sa mise en place d'une sensibilisation aux accidents domestiques. Celle-ci devrait être proposée durant quatre jours au parvis des Esserts en 2012. Elle devrait être ouverte aux écoles mais également au public.

Fin de la séance à 23 H 45